



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 mai 2021

Le mercredi 12 mai 2021, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le 7 mai 2021 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 23

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Membres absents excusés : -

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

Après approbation du procès-verbal de la séance du 23.03.2021, conformément à l'article L.2122-23 8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal ; ainsi, il indique qu'il a renoncé au droit de préemption urbain pour les biens situés : 34 et 36 rue de la Dévrie, 1 D rue Pierre Landais.

1. Travaux en cours

- Le Maire fait part à l'assemblée de l'avancement des travaux de la liaison douce, il précise qu'un poteau téléphonique situé sur la voie et le panneau de signalisation de l'arrêt de car seront prochainement déplacés.
- Concernant les travaux de rénovation des trottoirs de la rue de Combourg et ceux relatifs à l'aménagement d'une nouvelle tranche au cimetière, ils ont débuté le 5 mai et seront terminés pour le fin du mois.

2. Travaux à venir

- Le Maire rappelle à l'assemblée que le 1^{er} projet relatif à l'aménagement de la rue des Hauts d'Izé s'élevant à 721 000€ TTC, il a été demandé au bureau d'études de revoir les travaux afin qu'ils entrent dans une enveloppe de 450 000€ TTC. Le maire présente la nouvelle proposition reçue. Outre le fait que les travaux s'élèvent à 523 000€ TTC, les surfaces enherbées sont encore trop importantes et certaines incohérences sont relevées, il sera donc demandé à l'Atelier Bouvier Environnement de revoir à nouveau le projet.
Par ailleurs, le plan local d'urbanisme prévoyant sur ce secteur une zone constructible, le maire propose que les travaux à charge de la collectivité relatifs aux réseaux soient d'ores et déjà lancés.
- En ce qui concerne les travaux de point à temps et d'enrobés à froid sur l'ensemble des voies communales, ils seront réalisés par l'entreprise BEAUMONT TP pour un montant de 29 610€ TTC.

3. Festival les Gourmand'ize

Sur proposition du Maire, monsieur Gérard Truffault présente « les Gourmand'ize de Noël », un festival du bien manger local organisé par le Comité des fêtes - Ecoles et Cabriole et l'APEL
Cette manifestation se déroulera, place Pierre Poupard, les 18 et 19 décembre 2021, elle accueillera des producteurs locaux, des artistes, des spectacles et une patinoire synthétique écologique.
Les organisateurs veulent sortir de la morosité, créer une manifestation joyeuse et ambitieuse, qui a vocation à perdurer.

Le budget de la manifestation avoisine les 20 000 €, des partenaires privés et publics seront sollicités. Après présentation du projet, l'assemblée à l'unanimité décide de soutenir cette manifestation et de prendre en charge les dépenses liées à la location de la patinoire (10 000 €).

4. Subventions aux associations – Année 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer :

- une subvention de fonctionnement aux associations culturelles, scolaires, sportives ou de loisirs suivantes

| | |
|---|-------------|
| AC.C.A. | 700,00 € |
| A.P.E.L. - Ecole St Etienne des Eaux | 11 064,00 € |
| Art Floral et Bricolage Izéen | 600,00 € |
| Association Ecole et Cabrioles - Ecole Lucie Aubrac | 2.000,00 € |
| A.T.E.P.V | 700,00 € |
| Bad Izé | 50,00 € |
| Basket Ball de Val d'Izé | 1.500,00 € |
| Comité des fêtes | 2.000,00 € |
| Coopérative scolaire - Ecole Lucie Aubrac | 5.000,00 € |
| Dojo Vitréen | 400,00 |
| Groupe Artistique Izéen | 80,00 € |
| La Stéphane | 600,00 € |
| Moto Sécurité Service Course | 700,00 € |
| Moto Loisirs Izéen | 1.500,00 € |
| Nordik'Izé | 150,00 € |
| Palet Izéen | 1.500,00 |
| Pétanque Izéenne | 120,00 € |
| Prévention routière | 50,00 € |
| Rando Val | 150,00 € |
| Running Team Landa Val | 1.500,00€ |
| Tennis Club Haute Vilaine et Cantache | 500,00 € |
| UNC Val d'Izé | 600,00 € |
| US Val d'Izé Football | 3.000,00 € |
| Vélo Izéen Tout Terrain | 600,00 € |
| Volley ball izéen | 650,00 € |

- une subvention de fonctionnement aux d'établissements non izéens d'enseignement publics ou privés du primaire ou du secondaire accueillant des élèves izéens au cours de l'année scolaire 2020/2021 pour un montant maximum de 60,00€ par izéen scolarisé et sous réserve d'une demande,
- une subvention pour les voyages scolaires effectués par les élèves izéens au cours de l'année scolaire 2020 /2021, d'un montant maximum de 60,00 € par élève et par voyage. Cette aide ne concerne que les élèves du secondaire, elle ne pourra pas représenter plus de 50 % du coût à la charge des familles.

Concernant la subvention versée à l'APEL, celle-ci est calculée compte tenu du montant des dépenses facultatives par élève scolarisé à l'école Lucie Aubrac et du nombre d'enfants scolarisés à l'école St Etienne.

5. Dotation globale de fonctionnement 2021

Le maire rappelle que lors du vote du budget primitif, le montant des dotations versées n'était pas connu, les montants nous ont été notifiés, depuis, comme suit :

| | Montant inscrit au Budget Primitif 2021 | Montant attribué |
|--|--|-------------------------|
| Dotation forfaitaire | 194 000 | 194 832 |
| Dotation de Solidarité Rurale | 50 000 | 64 375 |
| Dotation Nationale de Péréquation | 35 000 | 35 826 |
| Total DGF | 279 000 | 295 033 |

6. Maison de santé

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a validé le projet d'extension de la maison de santé pour un montant hors taxe de 717 885,74€. Une consultation a été lancée pour l'attribution de la maîtrise d'oeuvre, après analyse des 5 dossiers reçus, la maîtrise d'oeuvre est confiée au cabinet Gesland Hamelot pour un montant de 51 824€ HT. Comme prévu et suite à l'arrivée du Docteur Busson, le 29 mai prochain, un bungalow de 30 m² sera installé provisoirement à compter du 25 mai (coût mensuel 360€ HT).

7. Convention Territoriale Globale

Le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat enfance jeunesse qui permet à la commune d'obtenir un financement de la CAF d'environ 24 000€ /an pour le fonctionnement du RIPAME est arrivé à échéance au 31.12.2020. La CAF propose de signer une Convention Territoriale Globale à l'échelle du RIPAME ou de l'intercommunalité, Vitré Communauté souhaite porter cette convention, mais sa rédaction nécessitera du temps, compte tenu de la taille de l'intercommunalité ; une solution est donc à trouver pour la période transitoire.

8. Elections

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin prochains.

Chaque bureau de vote comprendra les 2 scrutins, seuls les isolements seront mutualisés ; un cheminement spécifique sera mis en place pour respecter les règles sanitaires et éviter les erreurs.

9. Lotissement

Le Maire indique à l'assemblée que la société ACANTHE a déposé le 11 mai, un permis d'aménager concernant la tranche 2 du lotissement des Eglantines. 30 à 34 lots seront proposés ainsi des logements sociaux.

10. Chemin La Froctais

Sur proposition du maire, l'assemblée accepte de rectifier la délibération 2011-085 qui prévoyait, suite à enquête publique, la vente d'une partie du chemin rural (parcelle A 369 : 120 m²) aux riverains M. et Mme Patrice Jeuland. La vente n'ayant pas été réalisée et M. et Mme Patrice Jeuland ayant vendu à M. Leneveu - Mme Albertini, la délibération doit autoriser la vente aux nouveaux riverains.

11. Fauchage - Débroussaillage

Cette année, la commune a été divisée en 2 lots : Est et Ouest, avec la route départementale en limite séparative. Deux entreprises ont été consultées et proposent des tarifs très proches. La majorité des élus souhaitant le partage du marché entre les 2 entreprises, le maire décide d'attribuer le lot 1 à l'entreprise MARETHEU et le lot 2 à l'entreprise LEROUX.

12. Landes communales

Le Maire informe l'assemblée que monsieur Hervé Chemin, locataire des landes AL 14-15-16-24-25 et 26, a intégré le GAEC Godefroy au 1^{er} avril 2021. Le GAEC a obtenu l'autorisation d'exploiter les parcelles sus visées, le conseil municipal accepte de mettre en location au GAEC Godefroy les parcelles AL 14-15-16-24-25 et 26 pour un montant annuel de 140€ l'hectare et autorise le maire à signer un bail rural de 9 ans

13. Numérotation

Le maire indique que sur la commune plus d'une centaine de lieux dits ne disposent pas de numéro.

C'est une obligation légale que la commune devra respecter avec l'arrivée de la fibre au plus tard en 2026.

Sur proposition du maire, un groupe de travail est constitué, il sera animé par Philippe Coquelin et réunira Julien Beunel, Aurélie Bouvet-Adam, Mélanie Neveu, Jean-Pierre Dufeu, Philippe Souhard, Francois-Xavier Juguet, Mélinda Da Silva et Sophie Guemas.

Divers :

- Le Maire indique que des travaux seront réalisés par la SAUR 7 place Jean Poirier pour raccorder l'étage du bâtiment, oublié lors du raccordement.
- Impasse des piétons : le maire présente des demandes de riverains pour acquérir l'ancien chemin, un accord de principe est donné sous réserve que perdure un chemin piétonnier donnant accès à l'école.